



Commune les Bouchoux

## Conseil Municipal du 15 décembre 2016 Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Emilie BLANC, Jacques COLIN, René COLLIGNON, Alexandra DEPRAZ, Jérôme GRECARD, Magali HENROTTE, Bernard HANSBERGER Isabelle HEURTIER, Armand PERRIER

Absent : Jean Marc DELBOS

Secrétaire de séance : Emile BLANC

Présence de Patricia MURTIN

Les élus avaient invité les élus du département pour connaître leur position à propos de la route du Mappas. Ils n'ont pas pu venir ce soir. L'invitation leur sera refaite et une date sera fixée en concertation avec les conseillers départementaux.

Ouverture de séance à 20h25

### **Approbation du Procès-Verbal du 25 novembre 2016**

Le procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2016 est approuvé, sans remarques, à l'unanimité des présents.

### **1- Avenir de la R.D. du Mappas : RD25 E3 Décisions modificatives éventuelles de fin d'année**

En l'absence d'information, ce point est repoussé.

### **2 - Décision modificative.**

Ce point a été mis à l'ordre du jour en cas de besoin mais il n'y a pas de nécessité. Il n'y a pas de décision modificative à prendre.

### **3 - SIDEC : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'Energies**

Cette convention lie la commune et le SIDEC en matière d'appel d'offre auprès de fournisseurs pour l'achat d'énergies. La mise en concurrence est obligatoire pour les consommations ou puissances supérieures à 36 kVA. Seul est concerné le compteur de la salle polyvalente dont la puissance est de 36 kVA mais la consommation de 10 kVA maximum.

Après délibération, à l'unanimité des présents, les élus autorisent le maire à signer la convention seulement après avoir eu confirmation que l'obligation est due à une puissance supérieure à 36 kVA et non pas à une consommation supérieure à 36 kVA.

### **4 - Délibération actant la position de la commune pour la réduction des gaz à effets de serre**

Le conseil municipal avait décidé de réduire les gaz à effets de serre de 40% le 14 novembre 2014 mais n'avait pas pris de délibération.

Il convient de confirmer cette décision par une délibération actant ce principe. A l'unanimité des présents, les élus confirment leur volonté de réduire de 40 % les gaz à effet de serre.

### **5 – Projet station et dossier DETR**

Le projet s'élèverait à un total d'environ 250 000 € TTC (VRD + installation) sans subvention ou autre financement. A ce jour, les devis ne sont pas suffisamment précis et aboutis pour pouvoir déposer un dossier demande de DETR.

Après un tour de table, la majorité des conseillers (sauf un) est favorable à la poursuite de ce projet avec les remarques suivantes :

- Un service annexe pourrait être ajouté par l'installation d'une prise pour recharge électrique des véhicules.
- Le projet pourrait être couplé à une étude sur l'aménagement du carrefour.

- Il conviendra de faire attention à l'intégration paysagère et au respect des normes environnementales et de sécurité
  - Les recherches de financements seront poursuivies
  - D'autres devis seront demandés
- Aucun dossier de DETR ne sera déposé cette année.

## **6 - Changement de logiciel informatique : décision**

La proposition de Cosoluce prend en compte la commune, le SIVOS et le Syndicat des Ecollets. Pour la 1<sup>ère</sup> année, il faudra payer les 3 mois de dénonciation au SIDEC (772,50€) ; les prestations d'installation et de formation de Cosoluce (2160€) et l'abonnement au SIG (158,61 €) soit 3 091,11 € mais en 2018, l'abonnement sera de 1593,60€ auquel il faudra ajouter le SIG (158,61€) et l'option du support système (260 €) soit 2 012,21

A l'unanimité, le conseil décide de changer le logiciel informatique au profit de Cosoluce.

## **7 – Dossier Expert foncier**

Alexandra Depraz présente le dossier en précisant que la volonté de la commission voirie est de gérer au mieux la voirie communale et de pouvoir répondre aux cas particuliers devant lesquels il manque des éléments juridiques.

Après étude du devis proposé par le Cabinet Patrick Gury de Talant (21), il est proposé de voter pour les points 1 à 4 (identification et caractérisation des voies, tableau de classement des voiries, Gestion, SIG et guide juridique) pour un montant de 3081€ HT

Après délibération, par 8 voix pour et 2 abstentions (M. Henrotte et E. Blanc) le conseil accepte cette proposition.

## **8 - Conformité des branchements d'assainissement au réseau collectif lors de ventes**

Pour information, le maire présente le projet d'arrêté rendant obligatoire la vérification de conformité du branchement d'assainissement collectif en cas de cession d'une habitation.

La commune pourra proposer une ou plusieurs sociétés agréées pour faire ces constats.

## **9 – Crèche de Saint-Claude : proposition de la ville de Saint-Claude pour signature d'une convention pour l'accueil d'enfant des Bouchoux**

Après débat, le conseil le conseil décide de ne pas signer cette convention.

## **9 – Loi NOTRe : changement de statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude**

Suite à la présentation des nouveaux statuts de la CCHJSC adoptés par le conseil communautaire du 7 décembre, il convient d'approuver ce projet de statuts.

A l'unanimité le conseil approuve ce projet de statuts.

## **10 - Choix d'une rue du 19 mars 1962**

Un travail est en cours sur la dénomination des rues. Le conseil acte le principe de trouver une rue ou une place du 19 mars. Le groupe de travail fera des propositions.

## **Questions diverses :**

### **Communes nouvelles**

Suite à la réunion et après débat, il est décidé de lancer une consultation de la population qui sera distribué par l'intermédiaire du bulletin municipal « l'Echo des couloirs », avec date limite de réponse pour le 20 janvier.

### **Informations diverses**

- Téléthon 2016 : le bénéfice sur les Hautes-Combes est de 5019,76€
- La CCHSJC a pris une motion pour demander que les ventes de bois par l'ONF se fassent sur les 2 départements (Ain et Jura)
- Patrick Abraham fait le bilan de la rencontre qui a eu lieu avec le représentant de l'association COJEA 39 « Coordination Jurassienne Eau et Assainissement, Biens communs » dans la cadre de la réflexion sur l'assainissement ; association qui pourra donner une expertise sans contrepartie financière.
- Une classe d'élèves de 1<sup>ère</sup> STI2D du PSS participe à un concours régional sur des projets sur le thème de l'habitat participatif, la commune leur a proposé de travailler sur les parcelles 2 et 3 du lotissement. Il y aura 5 projets dont 1 sera retenu pour concourir au niveau régional. Ce projet pourrait peut-être ensuite concrétisé ?
- La vente de la parcelle n°7 à M et Mme Calland est officiellement signée.

- La question de la demande de permis de construire de M. Jean Ackerman a été évoquée. Le dossier a été étudié en conformité avec le PLU et des organismes consultés obligatoirement dans le cas d'une exploitation agricole. Le permis de construire d'un bâtiment d'exploitation a été délivré.
- Magali Henrotte informe de sa démission du conseil municipal qui est obligatoire du fait de son nouvel emploi de directrice de l'Atelier des Savoir-Faire et de gestionnaire de régie (incompatible avec un rôle d' élu municipal). Le maire et les élus regrettent son départ du conseil, la remercient de tout le travail fait et de son investissement pour la commune. Ils lui souhaitent une très bonne continuation dans son nouveau poste. Cependant, elle restera coordinatrice du conseil municipal des jeunes.

Prochaine réunion le 20 janvier 2017 à 20h00

La séance est close à 0h30.

I.HEURTIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'I. Heurtier', written over a horizontal line.